

-----  
**Séance du 4 septembre 2008**

**OBJET : Nombre et élection des membres délégués au C.C.A.S.**

L'an deux mille huit et le 4 septembre à 21H, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

**PRESENTS :** M. AMESTOY Pierre, Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, Mme CAMPERGUE Nathalie, M. GUITON Nicolas, Mme HANNINGER Ursula, Mme GATZLER Catherine, M. ROSELLO José, M. SEPOLD Alex.

Madame Mme GATZLER Catherine a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire propose :

- Vu les dispositions de l'article 123 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, et notamment les articles 7 et 8.
  - de fixer à 4 le nombre de conseillers municipaux, membres délégués auprès du CCAS et de procéder à leur élection à bulletin secret.
  - de fixer à 4 le nombre de membres nommés par le Maire parmi des personnes non membres du Conseil Municipal

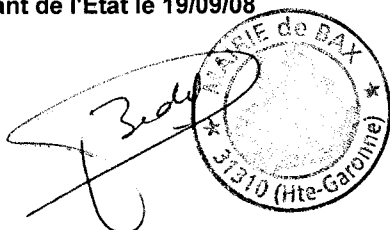
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de Monsieur le Maire;
- de procéder à l'élection au vote secret à l'élection de 4 délégués au sein du Conseil Municipal:
  - M. ROSELLO José : 9 voix pour.
  - M. AMESTOY Pierre : 9 voix pour.
  - Mme HANNINGER Ursula : 9 voix pour.
  - Mme GATZLER Catherine : 9 voix pour.

Sont déclarés élus et ont accepté leur mandat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée  
exécutoire a été publiée et transmise au  
Représentant de l'Etat le 19/09/08



Le Maire, **P.BEDEL**

